INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DU GREFFIER

Bromont
VILLE branchée

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 1051-2017

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 150 000 $ POUR LA RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS SUR LES RUES DE MÉGANTIC ET DE CHAMBLY, LA MISE À NIVEAU DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU PP7, L'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRE SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC, L'ÉTUDE ET ANALYSE PRÉPARATOIRE POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, LE REMPLACEMENT DE POMPES D'EAU BRUTE ET L'INSTALLATION D'APPAREIL DE TÉLÉMÉTRIE SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont n'a pas en mains les fonds nécessaires pour acquitter la somme afférente à ces travaux et qu'il y a lieu d'emprunter pour se les procurer;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2017;

IL EST, PAR CE RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ, SUJET À TOUTES LES APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI, CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Conseil est autorisé à effectuer ou faire effectuer divers travaux lesquels sont identifiés aux annexes suivantes :

(A) RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS – RUE DE MÉGANTIC ET DE CHAMBLY

(B) MISE À NIVEAU DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU PP7

(C) L'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRE SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

(D) ÉTUDE ET ANALYSE PRÉPARATOIRE POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

(E) REMPLACEMENT DE POMPES D'EAU BRUTE

(F) L'INSTALLATION D'APPAREIL DE TÉLÉMÉTRIE SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

Le tout, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par monsieur Marcel L'Homme, directeur du Service des Travaux publics et approuvées par monsieur Steve Médou, ing., en date du 6 février 2017, lesquelles font

Formules Municipales No 5614- R-MSE-G

partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « B », « C », « D » « E » et « F ».

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de **1 150 000 $** pour les fins du présent règlement, laquelle somme est répartie de la façon suivante :

Description	Terme de 10 ans	Terme de 20 ans	Total
(A) RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS – RUE DE MÉGANTIC ET DE CHAMBLY :		525 000 $	525 000 $
(B) MISE À NIVEAU DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU PP7 :		215 000 $	215 000 $
(C) L'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRE SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC :	150 000 $		150 000 $
(D) ÉTUDE ET ANALYSE PRÉPARATOIRE POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :	70 000 $		70 000 $
(E) REMPLACEMENT DE POMPES D'EAU BRUTE :	100 000 $		100 000 $
(F) L'INSTALLATION D'APPAREIL DE TÉLÉMÉTRIE SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC :	90 000 $		90 000 $
TOTAL (incluant les frais, les taxes et les imprévus)	**410 000 $**	**740 000 $**	**1 150 000 $**

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 410 000 $ sur une période de 10 ans et un montant de 740 000 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable raccordé au système d'aqueduc situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit en annexe « G », laquelle annexe est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, ou tout autre immeuble pouvant être raccordé au système d'aqueduc suite à l'adoption du présent règlement, une compensation à

INITIALES DE LA MAIRESSE
INITIALES DU GREFFIER

l'égard de chaque immeuble imposable raccordé par le service d'aqueduc de la ville.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités équivalentes attribuées, selon ce qui suit, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité équivalente.

Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités équivalentes de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation.

Les unités équivalentes de l'ensemble des immeubles imposables situées à l'intérieur du bassin de taxation sont calculées de la façon suivante :

A) Usage résidentiel

Pour chaque logement occupé ou destiné à être occupé, unité d'habitation indiquée comme telle au rôle d'évaluation en vigueur desservi par le réseau d'aqueduc municipal : **1 unité équivalente**

Usage commercial

Pour chaque commerce, bureau d'affaires ou entreprise indiqué comme tel au rôle d'évaluation en vigueur desservi par le réseau d'aqueduc municipal : **1 unité équivalente**

Terrains vagues desservies

Pour chaque terrain vacant desservi : **1 unité équivalente**

B) Usage commercial et industriel avec compteur d'eau

Dans le cas des immeubles commerciaux et industriels qui sont desservis et pour lequel la consommation d'eau est calculée à l'aide d'un compteur d'eau ou pour lequel un compteur calcule le volume d'eaux usées traités, la consommation de l'année précédente sera utilisée pour le calcul du nombre d'unités équivalentes.

Pour les commerces et industries chargés au compteur pour l'eau potable :

Nombre de mètres cubes d'eau consommée dans l'année précédente multiplié par le facteur **0.00265** est égal au nombre d'unité équivalente

Pour les industries chargées au volume pour les eaux usées :

Nombre de mètres cubes d'eaux usées traités dans l'année précédente multiplié par le facteur **0.00363** est égal au nombre d'unité équivalente

C) Autres immeubles

Pour chaque sortie d'aqueduc pouvant relier une roulotte au réseau d'aqueduc municipal : **0,5 unité équivalente**

Pour chaque commerce, bureau d'affaires ou entreprise non pourvu d'un compteur situé dans la même bâtisse que la résidence privée : **0,5 unité équivalente.**

Formules Municipales No 5614- R-MSE-G

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DU GREFFIER

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Annexes A, B, C, D, E, F, G

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DU GREFFIER

ANNEXE A

Réfection des rues Mégantic et Chambly
(Égout sanitaire)

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
1.0	**Égout sanitaire - rue Mégantic**				
1.1	Désaffectation du réseau d'égout existant	1	forfaitaire	2 000,00 $	2 000,00 $
1.2	Conduite d'égout sanitaire 300 mm Ø PVC DR-35	300	m.lin.	180,00 $	54 000,00 $
1.3	Regard d'égout 1200 mm Ø	4	unité	5 000,00 $	20 000,00 $
1.4	Branchement sanitaire 150 mm Ø PVC DR-28	16	unité	800,00 $	12 800,00 $
1.5	Raccordement à l'existant	1	unité	2 500,00 $	2 500,00 $
1.6	Nettoyage, essai d'étanchéité, essais et inspection TV	300	m.lin.	10,00 $	3 000,00 $
1.7	Nettoyage, essai d'étanchéité, essai d'ovalisation (7,5%)	300	m.lin.	6,00 $	1 800,00 $
	SOUS-TOTAL 2.0 :				96 100,00 $
2.0	**Égout sanitaire - rue Chambly**				
2.1	Enlèvement ou désaffectation de la conduite d'égout exis	0,6	forfaitaire	5 000,00 $	3 000,00 $
2.2	Conduite d'égout sanitaire 250 mm Ø PVC DR-35	230	m.lin.	180,00 $	41 400,00 $
2.3	Regard d'égout 1200 mm Ø	3	unité	5 500,00 $	16 500,00 $
2.4	Branchement sanitaire 150 mm Ø PVC DR-28	15	unité	1 000,00 $	15 000,00 $
2.5	Nettoyage, essai d'étanchéité, essais et inspection TV	230	m.lin.	10,00 $	2 300,00 $
2.6	Nettoyage, essai d'étanchéité, essai d'ovalisation (7,5%)	230	m.lin.	6,00 $	1 380,00 $
	SOUS-TOTAL: 2.0				79 580,00 $
	Sous-total égout sanitaire				**175 680,00 $**
3.0	Imprévu (10%)				17 568,00 $
4.0	Frais incident (plan, surveillance et laboratoire)				20 000,00 $
					213 248,00 $
			TPS	0,05 $	10 662,40 $
			TVQ	0,10 $	21 271,49 $
					245 181,89 $
	Approuvé par :		Rist. TPS	1,00 $	-10 662,40 $
	Steve Médou, ingénieur		Rist. TVQ	0,50 $	-10 635,74 $
	Directeur des Services techniques		Montant taxe nette :		223 883,74 $
			Plus : arrrondissement du montant		1 116,26 $
				Total :	**225 000,00 $**

ANNEXE A

Réfection des rues Mégantic et Chambly
(Eau potable)

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
1.0	**Eau potable -rue Mégantic**				
1.1	Désaffectation de la conduite d'eau potable existante	1	forfaitaire	2 000,00 $	2 000,00 $
1.2	Alimentation temporaire en eau potable	1	forfaitaire	20 000,00 $	20 000,00 $
1.4	Conduite d'eau potable 150 mm Ø PVC DR-18	333	m.lin.	185,00 $	61 605,00 $
1.5	Vanne d'eau potable 150 mm Ø	2	unité	1 800,00 $	3 600,00 $
1.7	Poteau d'incendie, incluant vanne 150 mm Ø	2	unité	7 000,00 $	14 000,00 $
1.8	Branchement d'eau potable, 19 mm de diam.	16	unité	800,00 $	12 800,00 $
1.10	Supplément pour branchement en tranchée séparée	2	unité	800,00 $	1 600,00 $
1.11	Raccordement à l'existant	1	unité	2 800,00 $	2 800,00 $
1.12	Nettoyage, désinfection et essais	333	m.lin.	5,00 $	1 665,00 $
	SOUS-TOTAL 1.0 :				120 070,00 $
2.0	**Eau potable - rue Chambly**				
2.1	Enlèvement de la conduite d'eau potable existante	0,60	forfaitaire	5 000,00 $	3 000,00 $
2.2	Alimentation temporaire en eau potable	0,60	forfaitaire	16 500,00 $	9 900,00 $
2.3	Conduite d'eau potable 150 mm Ø PVC DR-18	330	m.lin.	185,00 $	61 050,00 $
2.4	Vanne d'eau potable 150 mm Ø	4	unité	1 800,00 $	7 200,00 $
2.5	Branchement d'eau potable, 19 mm de diam.	15	unité	800,00 $	12 000,00 $
2.6	Poteau d'incendie, incluant vanne 150 mm Ø	3	unité	7 000,00 $	21 000,00 $
2.7	Supplément pour branchementen tranchée séparée	3	unité	800,00 $	2 400,00 $
2.8	Nettoyage, désinfection et essais	330	m.lin.	5,00 $	1 650,00 $
	SOUS-TOTAL 2.0 :				118 200,00 $
	Sous-total (Mégantic et Chambly):				**238 270,00 $**
3.0	Imprévu (10%)				23 827,00 $
4.0	Frais incident (plan, surveillance et laboratoire)				20 000,00 $
					282 097,00 $
			TPS	0,05 $	14 104,85 $
	Approuvé par :		TVQ	0,10 $	28 139,18 $
	Steve Médou, ingénieur				324 341,03 $
	Directeur des Services techniques		Rist. TPS	1,00 $	-14 104,85 $
			Rist. TVQ	0,50 $	-14 069,59 $
			Montant taxe nette :		296 166,59 $
			Plus : arrrondissement du montant		3 833,41 $
				Total :	**300 000,00 $**

Formules Municipales No 5614- R-MSE-G

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DU GREFFIER

ANNEXE B

Mise à niveau de la conduite de refoulement du PP7

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
	Mise à niveau de la conduite de refoulement PP7				
1.1	Organisation du chantier	1	forfait	5 000,00 $	5 000,00 $
1.2	Excavation de 1ere classe	25	m.cu.	75,00 $	1 875,00 $
1.3	Conduite de refoulement PEHD DR-11				
1.4.1	50 mm dia.	100	m.lin.	75,00 $	7 500,00 $
1.4.2	150 mm dia.	205	m.lin.	160,00 $	32 800,00 $
1.5	Forage de la conduite de refoulement	1	forfait	17 500,00 $	17 500,00 $
1.6	Raccordement de conduite sur conduite existante	3	unités	2 500,00 $	7 500,00 $
1.7	Déflecteur dans regard sanitaire (émissaire)	1	forfait	1 500,00 $	1 500,00 $
1.8	Essais d'étanchéité de la conduite de refoulement	1	forfait	9 500,00 $	9 500,00 $
1.9	Inspection télévisée de la conduite de refoulement	3275	m.lin.	5,00 $	16 375,00 $
1.10	Chambre de clapet et purgeur existant à enlever	1	forfait	2 500,00 $	2 500,00 $
1.11	Chambre de vanne existante à enlever	1	forfait	2 500,00 $	2 500,00 $
1.12	Conduite de refouleemnt à abandonner	1	forfait	3 000,00 $	3 000,00 $
1.13	Réfection du site des travaux	1	forfait	12 500,00 $	12 500,00 $
1.14	Ajout d'un purgeur d'air au collecteur des pompes	1	unité	12 250,00 $	12 250,00 $
1.15	Mécanique de procédé (chambre de purgeur)	2	unités	15 000,00 $	30 000,00 $
	Sous-total:				**162 300,00 $**
2.1	Imprévu (10%)				16 230,00 $
2.2	Frais incident (plan, surveillance et laboratoire)				25 000,00 $
					203 530,00 $
	Approuvé par :		TPS	5%	10 176,50 $
			TVQ	9,975%	20 302,12 $
					234 008,62 $
	Steve Médou, ingénieur Directeur des Services techniques		Rist. TPS	100,00%	-10 176,50 $
			Rist. TVQ	50,00%	-10 151,06 $
				Montant taxe nette :	213 681,06 $
			Plus : arrrondissement du montant		1 318,94 $
				Total :	**215 000,00 $**

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DU GREFFIER

ANNEXE C

INSTALLATION D'UN DÉBITMÈTRE SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

Article	Description du travail	Quantité approx. a.	Unité	Prix unitaire	Montant total calculé c=a x b
	Installation d'un débitmètre				
1.0	**Préparation du site, excavation**				
	Pelle mécanique	56	hres	135,00 $	7 560,00 $
	Camion 10 roues	80	hres	80,00 $	6 400,00 $
2.0	**Achat d'une nouvelle chambre pour débitmêtre**				
	Achat de la pierre concassée MG-20b	250	tonnes	14,50 $	3 625,00 $
	Achat et mise en place d'un chambre d'aqueduc	1	forfait	28 500,00 $	28 500,00 $
	Conduits souterrain	1	forfait	8 500,00 $	8 500,00 $
	Modification conduite aqueduc existante	1	forfait	17 500,00 $	17 500,00 $
	Achat et installation du débitmètre	1	forfait	22 000,00 $	22 000,00 $
3.0	**Modification électrique et télémétrie**				
	Panneau de contrôle ajout et modifcation	1	forfait	24 700,00 $	24 700,00 $
	Besoin télémétrie pour communication CTE	1	forfait	8 000,00 $	8 000,00 $
	Travaux électrique	1	forfait	9 500,00 $	9 500,00 $
	Frais incident	1	forfait	7 000,00 $	7 000,00 $
			Sous-total avant taxes:		143 285,00 $
	Date : 6 février 2017		TPS	5%	7 164,25 $
			TVQ	9,975%	14 292,68 $
			Sous-total incluant taxes:		164 741,93 $
			Rist. TPS	100,00%	(7 164,25) $
			Rist. TVQ	50,00%	(7 146,34) $
			Montant taxe nette :		150 431,34 $
	Approuvé par :		Moins : arrrondissement du montant		-431,34 $
	Steve Médou, ingénieur Directeur des Services techniques		**Total :**		150 000,00 $

Formules Municipales No 5614- R-MSE-G

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DU GREFFIER

ANNEXE D

Étude et analyse préparatoire pour réfection d'infrastructures

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
1.1	Obtention des permis, autorisations et certificats requis	1	forfait	1 500,00 $	2 000,00 $
1.2	Relevés topographiques	1	forfait	10 000,00 $	10 000,00 $
1.3	Études géotechniques, incluant analyses chimiques	1	forfait	15 000,00 $	15 000,00 $
1.4	Études hydrauliques	1	forfait	15 000,00 $	15 000,00 $
1,5	Rapport de conception, plans et devis préliminaires et estimation des coûts	1	forfait	10 000,00 $	12 000,00 $
1.6	Plans et devis définitifs	1	forfait	5 000,00 $	5 000,00 $
1.7	Préparation de demandes d'aide financières	1	forfait	3 000,00 $	5 000,00 $
1.8	Analyse des soumissions	1	forfait	1 000,00 $	1 000,00 $
1.9	Préparation du mandat de contrôle qualitatif des matériaux	1	forfait	1 000,00 $	
	Sous-total:				**65 000,00 $**
					65 000,00 $
			TPS	5%	3 250,00 $
			TVQ	9,975%	6 483,75 $
					74 733,75 $
			Rist. TPS	100,00%	-3 250,00 $
			Rist. TVQ	50,00%	-3 241,88 $
				Montant taxe nette :	68 241,88 $
	Approuvé par :			Plus : arrrondissement du montant	1 758,12 $
	Steve Médou, ingénieur Directeur des Services techniques			**Total :**	**70 000,00 $**

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DU GREFFIER

ANNEXE E

INSTALLATION ET PROGRAMMATION DES POMPES D'EAU BRUTE

Article	Description du travail	Quantité approx. a.	Unité	Prix unitaire	Montant total calculé c=a x b
1.0	**Installation des pompes**				
	Travaux mécaniques	1	unités	50000,00	50 000,00 $
	Travaux électriques	1	unités	20000,00	20 000,00 $
	Travaux de programmation	1	unités	10000,00	10 000,00 $
	Travaux d'ingénieries	1	forfaitaire	15000,00	15 000,00 $
				Sous-total	95 000,00 $
	Date : 6 février 2017		TPS	5%	4 750,00 $
			TVQ	9,975%	9 476,25 $
					109 226,25 $
			Rist. TPS	100,00%	-4 750,00 $
			Rist. TVQ	50,00%	-4 738,13 $
	Approuvé par :			Montant taxe nette :	99 738,13 $
	Steve Médou, ingénieur Directeur des Services techniques			Plus : arrrondissement du montant	261,87 $
				Total net	**100 000,00 $**

ANNEXE F

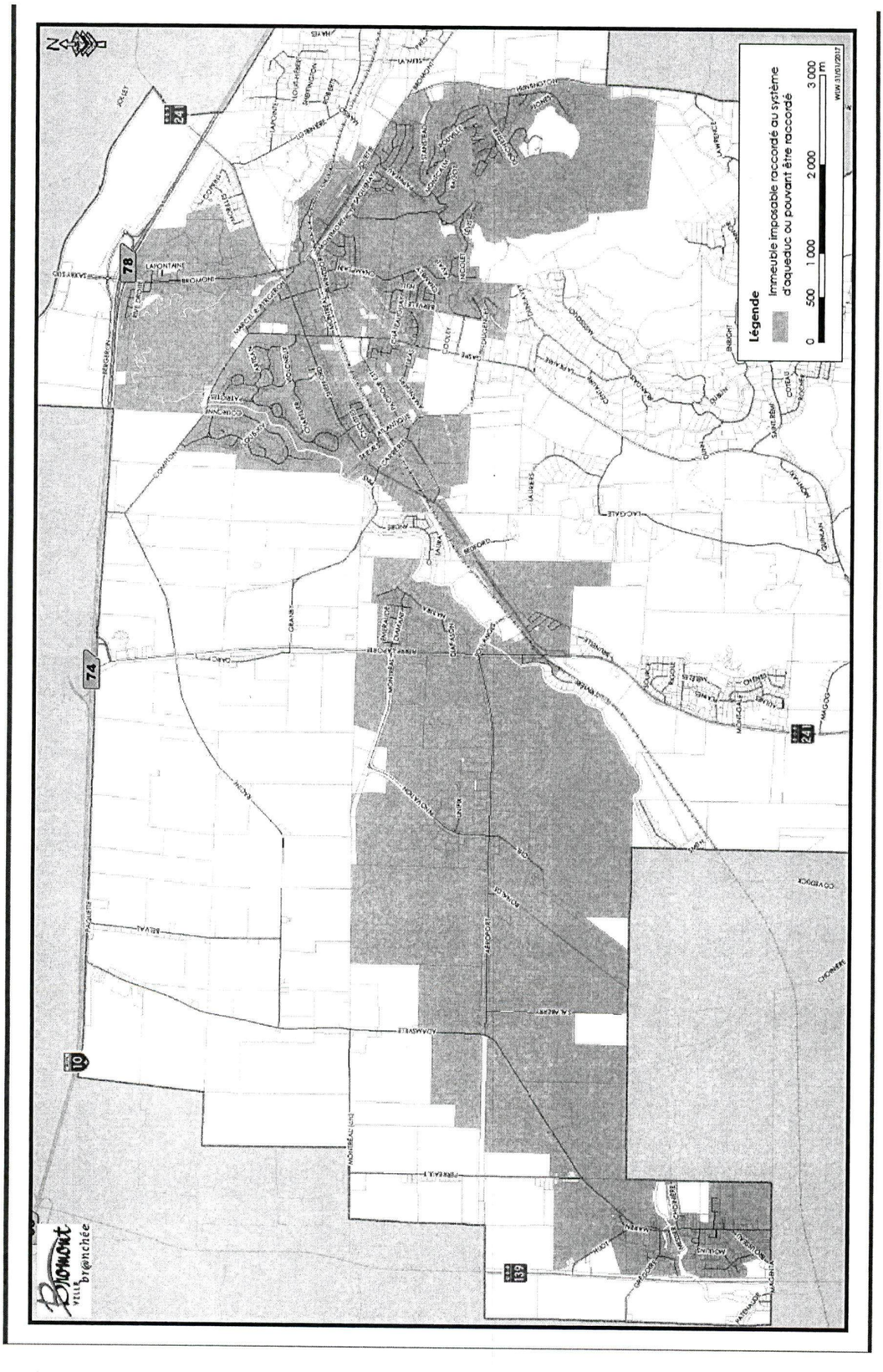
INSTALLATION D'APPAREILS DE TÉLÉMÉTRIE AVEC UNE GÉNÉRATRICE AU RÉSERVOIR BERTHIER 2017

Article	Description du travail	Quantité approx. a.	Unité	Prix unitaire	Montant total calculé c=a x b
1.0	**Télémétrie**				
	Remplacement des panneaux de contrôle	1	Forfaitaire	37750,00	37 750,00 $
	Travaux électrique	1	Forfaitaire	4500,00	4 500,00 $
	Mise à niveau et ajout d'Instruments	1	Forfaitaire	3500,00	3 500,00 $
2.0	**Génératrice**				
	Acquisition et installation d'une génératrice	1	Forfaitaire	40000,00	40 000,00 $
				Sous-total	85 750,00 $
			TPS	5%	4 287,50 $
	Date : 6 février 2017		TVQ	9,975%	8 553,56 $
					98 591,06 $
			Rist. TPS	100,00%	-4 287,50 $
			Rist. TVQ	50,00%	-4 276,78 $
				Montant taxe nette :	90 026,78 $
				Moins : arrrondissement du montant	-26,78 $
	Approuvé par :				
	Steve Médou, ingénieur Directeur des Services techniques			**Total net**	**90 000,00 $**

Formules Municipales No 5614- R-MSE-G

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DU GREFFIER



INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DU GREFFIER

Bromont
VILLE branchée

CERTIFICAT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1051-2017

AVIS DE MOTION DONNÉ LE	6 février 2017
ADOPTÉ À LA SÉANCE DU	15 février 2017
APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER	6 mars 2017
APPROBATION DU MAMOT	11 mai 2017
PUBLIÉ LE	17 mai 2017
ENTRÉE EN VIGUEUR LE	17 mai 2017

Pauline Quinlan, mairesse

Catherine Nadeau, greffière

Formules Municipales No 5614- R-MSE-G